

N° 2019/O2/102

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Pierre POLI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »

- **OBJET** : SOUTIEN AU PERSONNEL HOSPITALIER.

CONSIDERANT les revendications légitimes portées par le personnel hospitalier depuis plus de neuf mois afin de pouvoir faire face décemment à leurs missions de service public,

CONSIDERANT ces neuf mois de grève et de paralysie dans les services d'urgence alors que l'hôpital public arrive à saturation,

CONSIDERANT le mouvement social inédit des personnels de santé ayant émaillé l'actualité quotidienne,

CONSIDERANT que le plan d'urgence du gouvernement Macron à destination des hôpitaux, dévoilé le 20 novembre dernier, est jugé insuffisant par l'ensemble des professionnels du secteur hospitalier et des syndicats,

CONSIDERANT, que le budget de 300 millions d'euros, alloués dès 2020, à l'ensemble du territoire, représente ce qu'il faudrait investir, uniquement pour remettre à niveau et moderniser les établissements de santé corses,

CONSIDERANT donc que tous ces moyens, présentés comme un véritable plan de sauvetage au service de l'hôpital public, ne sont pas suffisants pour permettre une bonne prise en charge des citoyens et une mise aux normes des établissements,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à l'Etat de prendre en considération les revendications sociales légitimes demandées par le personnel hospitalier manifestant depuis neuf mois.

DEMANDE à l'Etat d'allouer de véritables moyens permettant ainsi aux professionnels de santé d'exercer leur travail correctement au service de la population.